



Programme de Subventions parallèles pour les Relations Publiques

Pendant son gouvernorat, chaque gouverneur de district peut solliciter un financement (maximum de \$US1.750 par an), au profit des initiatives publicitaires, pour faire connaître son meilleur projet. **Les districts qui ont reçu des subventions pour les relations publiques en 2006-07 mais qui n'ont pas transmis de rapport sur les résultats sont exclus.**

Ce programme est conçu pour aider les districts à améliorer leurs programmes de communication externe. Il a été mis au point précisément pour faciliter la promotion des programmes et initiatives Lions dans les communautés du district. Selon les nouveaux critères, les districts peuvent présenter une demande de subvention de 1.750 dollars américains au Lions Clubs International pour financer leurs frais de promotion et de publicité. Le district demandeur doit garantir un financement égal ou supérieur aux fonds sollicités.

Critères de financement

Le programme de relations publiques proposé, qu'il soit à caractère promotionnel ou publicitaire, doit être conçu pour avoir un effet sur la communauté toute entière. Le district est chargé de solliciter la subvention. Les dossiers présentés par des clubs individuellement ne seront pas pris en considération.

Le financement ne peut pas être accordé pour des programmes qui offrent la formation ou le matériel à l'usage des présidents de club et/ou de district chargés des relations publiques. Aucune demande de financement ne sera prise en considération pour la production du matériel ou de la documentation sur l'association. Une vidéocassette qui expliquerait, par exemple, un programme officiel de l'association à l'effectif, ne peut être produite que par les divisions concernées au siège international.

Exemples de programmes pouvant recevoir un financement

Les exemples suivants expliquent comment les fonds peuvent être utilisés:

- Des annonces mises dans les journaux locaux qui font la promotion des actions parrainées par les Lions de la région ou qui remercient les habitants de la communauté pour leur soutien.
- Des annonces publiées dans les journaux de la région qui font la promotion du mouvement Lions dans son ensemble ou qui encouragent le recrutement.
- Des annonces placées sur des panneaux d'affichage.
- L'embauche d'un photographe professionnel pour prendre des photos de projets ou d'œuvres réalisés par les Lions (les photos doivent être envoyées au journal local en même temps que les communiqués de presse).
- L'embauche d'une agence publicitaire de la région pour obtenir des conseils sur la façon de promouvoir les activités locales.

Si les services d'une société indépendante de relations publiques ou de publicité sont retenus pour la mise en place d'un programme, cette société ne doit avoir aucun lien commercial ou autre avec le(s) Lions qui auraient pris part à la sélection de la société ou du fournisseur.

Les bénéficiaires de subventions doivent fournir un bilan complet des résultats du programme, y compris le nombre de personnes exposées à la promotion/publicité, les articles publiés dans les journaux ou magazines, les enregistrements ou reportages de télévision ou de radio, ainsi de suite.

Les fiches de demande de financement peuvent être téléchargées à partir du site Internet de l'Association.